



Panorama Hebdomadaire du 26/04/2010 au 02/05/2010

TOXIQUES-POLLUTION

RES - Réseau Environnement Santé

**	AGENCE FRANCE PRESSE ECONOMIQUE (27 AVRIL 10)	Bisphénol A : avancées prudentes vers une limitation de son utilisation	2
**	AGENCE FRANCE PRESSE MONDIALES (27 AVRIL 10)	Bisphénol A : avancées prudentes vers une limitation de son utilisation	4
**	LE MONDE (23 AVR 10)	L'hypersensibilité, un mal méconnu - Colloque à l'initiative du Réseau Santé Environnement	6
**	LIBERATION (28 AVRIL 10)	Enfin une étiquette pour pister le bisphénol A	7
**	LIBERATION (28 AVRIL 10)	Qui surveillait les alicaments de Danone ? RES	8
*	COURRIER PICARD (25 AVRIL 10)	F. Veillerette choisit la Région - RES	9
*	LE MIDI LIBRE (25 AVRIL 10)	Conférence sur La nutrition au service de la santé , mardi - RES	10
*	SUD OUEST (26 AVRIL 10)	Risques mesurés - RES	11
	actualite.portail.free.fr (24 avril 2010)	Hypersensibilité : Un plan d'action pour faire reconnaître la maladie - RES	12
	fr.news.yahoo.com (24 avril 2010)	Hypersensibilité : Un plan d'action pour faire reconnaître la maladie - RES	14
	www.actualites-news-environnement.com (23 avril 2010)	Le RES organise un colloque sur les Maladies de l'hypersensibilité	16
	www.actu-environnement.com (28 avril 2010)	L'Afssa réclame un "étiquetage systématique" des produits contenant du BPA	18
	www.lemonde.fr (23 avril 2010)	L'hypersensibilité, un mal méconnu: RES	20
	www.tv5.org (28 avril 2010)	Bisphénol A : avancées prudentes vers une limitation de son utilisation - RES	22

27/04/2010 16:54:00

Bisphénol A : avancées prudentes vers une limitation de son utilisation (PAPIER GENERAL)

Par Christine COURCOL

PARIS, 27 avr 2010 (AFP) - Les autorités sanitaires avancent peu à peu vers une limitation de l'utilisation des récipients alimentaires et des biberons contenant du Bisphénol A, un produit chimique suspecté de perturber le système hormonal.

Selon l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), qui a rendu publiques mardi des données sur les teneurs en BPA dans les aliments, il peut y en avoir jusqu'à 17 microgrammes/kg pour les sodas et 128 microgrammes/kg pour les conserves. Pour les biberons, les valeurs sont "inférieures au seuil de détection".

La limite autorisée est actuellement fixée à 0,6 mg/kg d'aliment.

L'agence en déduit un niveau moyen d'exposition du consommateur français à environ 1 microgramme/kg de poids corporel/jour, "très inférieur" à la dose journalière tolérable (DJT) fixée à 50 microgrammes par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa).

Si pour l'Afssa, ces résultats sont "rassurants", il y a cependant un gros bémol, puisque "des études récentes font état d'éventuels effets toxiques après des expositions au BPA dans la période périnatale à basses doses, inférieures à la DJT". Les seuils sont donc sujets à contestation.

En attendant l'avis de l'Efsa sur le sujet, fin mai, les autorités sanitaires ont commencé à avancer sur le dossier, avec une grande prudence.

Le mois dernier, la ministre de la santé Roselyne Bachelot envisageait ainsi "la possibilité de modifier par voie réglementaire la limite autorisée de migration du bisphénol A dans les aliments", et souhaitait "diffuser largement certaines recommandations permettant de minimiser l'exposition quotidienne au BPA" comme "éviter le chauffage des contenants en plastique".

Marc Mortureux, directeur général de l'Afssa, est allé dans le même sens mardi. Tout en martelant qu'il n'y avait pas "à l'heure actuelle de raison de modifier nos habitudes alimentaires", il a souhaité qu'après l'avis de l'Efsa soient examinées les mesures qui pourraient être prises au niveau européen afin de "réduire le niveau d'exposition de la population".

Il a souhaité que les consommateurs soient informés de la présence de BPA dans les récipients et ustensiles ménagers "via un étiquetage systématique", et envisagé une réévaluation des limites de migration du BPA dans les denrées --toujours dans le cadre de la réglementation européenne.

Gérard Bapt (PS), président du groupe d'études Santé environnementale de l'Assemblée nationale, a salué "avec intérêt" l'initiative de M. Mortureux, qui selon lui "rompt avec le déni qui caractérisait la position de l'Afssa depuis des années".

André Cicoella, porte-parole du Réseau environnement-santé, a remarqué aussi "une évolution", "un degré de plus dans la reconnaissance d'un problème". L'Afssa "essaie de changer de position sans que ça se voit trop", dans un "exercice de contorsionnisme", a-t-il indiqué à l'AFP.

Il voit aussi dans ce nouveau positionnement une "petite tentative discrète de faire pression sur l'agence européenne", qui n'est pas cependant selon lui "à la hauteur de l'enjeu".

M. Cicoella regrette fortement que l'Afssa n'aille "pas jusqu'au bout de la démarche" et ne demande pas un abaissement de la dose journalière tolérable, comme elle a absolument "tous les moyens" de le faire... "Ils persistent à baser la norme sur des études obsolètes", dit-il, rappelant que le RES demande un abaissement de la DJT d'un facteur 5000, à 10 nanogrammes par kg.

Un dossier publié dans le numéro de mai de "Que Choisir" invite les consommateurs à la "prudence", face à un plastique "pas fantastique", dont la toxicité demeure "mal cernée".

chc/fa/az

27/04/2010 16:49:00

Bisphénol A : avancées prudentes vers une limitation de son utilisation (PAPIER GENERAL)

Par Christine COURCOL

PARIS, 27 avr 2010 (AFP) - Les autorités sanitaires avancent peu à peu vers une limitation de l'utilisation des récipients alimentaires et des biberons contenant du Bisphénol A, un produit chimique suspecté de perturber le système hormonal.

Selon l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), qui a rendu publiques mardi des données sur les teneurs en BPA dans les aliments, il peut y en avoir jusqu'à 17 microgrammes/kg pour les sodas et 128 microgrammes/kg pour les conserves. Pour les biberons, les valeurs sont "inférieures au seuil de détection".

La limite autorisée est actuellement fixée à 0,6 mg/kg d'aliment.

L'agence en déduit un niveau moyen d'exposition du consommateur français à environ 1 microgramme/kg de poids corporel/jour, "très inférieur" à la dose journalière tolérable (DJT) fixée à 50 microgrammes par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa).

Si pour l'Afssa, ces résultats sont "rassurants", il y a cependant un gros bémol, puisque "des études récentes font état d'éventuels effets toxiques après des expositions au BPA dans la période périnatale à basses doses, inférieures à la DJT". Les seuils sont donc sujets à contestation.

En attendant l'avis de l'Efsa sur le sujet, fin mai, les autorités sanitaires ont commencé à avancer sur le dossier, avec une grande prudence.

Le mois dernier, la ministre de la santé Roselyne Bachelot envisageait ainsi "la possibilité de modifier par voie réglementaire la limite autorisée de migration du bisphénol A dans les aliments", et souhaitait "diffuser largement certaines recommandations permettant de minimiser l'exposition quotidienne au BPA" comme "éviter le chauffage des contenants en plastique".

Marc Mortureux, directeur général de l'Afssa, est allé dans le même sens mardi. Tout en martelant qu'il n'y avait pas "à l'heure actuelle de raison de modifier nos habitudes alimentaires", il a souhaité qu'après l'avis de l'Efsa soient examinées les mesures qui pourraient être prises au niveau européen afin de "réduire le niveau d'exposition de la population".

Il a souhaité que les consommateurs soient informés de la présence de BPA dans les récipients et ustensiles ménagers "via un étiquetage systématique", et envisagé une réévaluation des limites de migration du BPA dans les denrées --toujours dans le cadre de la réglementation européenne.

Gérard Bapt (PS), président du groupe d'études Santé environnementale de l'Assemblée nationale, a salué "avec intérêt" l'initiative de M. Mortureux, qui selon lui "rompt avec le déni qui caractérisait la position de l'Afssa depuis des années".

André Cicoella, porte-parole du Réseau environnement-santé, a remarqué aussi "une évolution", "un degré de plus dans la reconnaissance d'un problème". L'Afssa "essaie de changer de position sans que ça se voit trop", dans un "exercice de contorsionnisme", a-t-il indiqué à l'AFP.

Il voit aussi dans ce nouveau positionnement une "petite tentative discrète de faire pression sur l'agence européenne", qui n'est pas cependant selon lui "à la hauteur de l'enjeu".

M. Cicoella regrette fortement que l'Afssa n'aille "pas jusqu'au bout de la démarche" et ne demande pas un abaissement de la dose journalière tolérable, comme elle a absolument "tous les moyens" de le faire... "Ils persistent à baser la norme sur des études obsolètes", dit-il, rappelant que le RES demande un abaissement de la DJT d'un facteur 5000, à 10 nanogrammes par kg.

Un dossier publié dans le numéro de mai de "Que Choisir" invite les consommateurs à la "prudence", face à un plastique "pas fantastique", dont la toxicité demeure "mal cernée".

chc/fa/mmr



L'hypersensibilité, un mal méconnu

Un colloque organisé le 21 avril a appelé les institutions à prendre la mesure de cette pathologie

Santé

Je suis devenue aphone quinze minutes après avoir côtoyé une personne en réunion dont le parfum me gênait», raconte Marion Tayol, cofondatrice de l'association SOS MCS (sensibilité chimique multiple). Marion Tayol est intolérante à de nombreuses substances chimiques : parfums, produits d'entretien, peintures... bref, à tout ce qui contient des solvants.

Au même titre que l'électrosensibilité, cette maladie fait partie des pathologies de l'hypersensibilité, thème central du colloque qui s'est tenu le 21 avril à la Mutualité française, à Paris, à l'initiative du Réseau environnement santé (RES). «*Merci d'éviter le parfum, le gel dans les cheveux et éteignez vos portables*», précise le programme.

«*Ces maladies sont encore largement ignorées des professionnels de santé et des institutions. Elles sont souvent considérées comme relevant de problèmes purement psychologiques*», explique André Cicolella, porte-parole du RES. *Si les mécanismes et la caractérisation clinique ne sont pas encore complètement établis, la réalité de*

ces pathologies apparaît pourtant indiscutable au vu de l'avancée des connaissances scientifiques – et surtout du nombre de plus en plus grand de personnes qui en sont atteintes.»

Des centaines de milliers de personnes seraient concernées. Certaines ont même perdu leur emploi en raison de ces affections, interpellent les membres du réseau environnement santé. «*La moitié des malades souffrant de fibromyalgie [une forme de fatigue chronique qui touche 1,6 million de personnes en France] sont par ailleurs atteints du syndrome de MCS*», précise Carole Robert, présidente de l'association Fibromyalgie France.

Autre indicateur, 300 000 personnes électrosensibles ont été

Trois formes principales

L'hypersensibilité chimique, ou MCS (multiple chemical sensitivity), se caractérise par des symptômes apparaissant après une exposition à diverses substances chimiques. Les substances incriminées sont dans ce cas présentes à des concentrations bien inférieures à celles communément admises comme nocives

recensées en Suède, l'un des rares pays d'Europe mobilisés sur cette question. «*Des enfants commencent à être touchés en France*», souligne André Bonnin, de l'association Robin des toits.

Des mécanismes voisins

«*Nous voulons que les malades soient mieux pris en charge*», insiste M. Cicolella. «*Les troubles quotidiens sont lourds à supporter : douleurs musculaires, maux de tête, insomnie, confusion mentale, dépression, troubles gastriques...*», explique M^{me} Tayol.

Comment diagnostiquer ces maladies, dont les symptômes sont parfois proches de l'allergie ? Des tests sont proposés, mais ils sont souvent complexes à analyser. Parallèlement, les travaux

pour la population. L'électrosensibilité désigne une affection engendrée par les ondes électriques et électromagnétiques (Wi-Fi, téléphones mobiles...). La fibromyalgie se manifeste par des douleurs musculaires chroniques et un sommeil non réparateur.

menés par Dominique Belpomme, président de l'Association pour la recherche thérapeutique anticancéreuse (Artac), ont décrit cliniquement le syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques et ont prouvé son origine environnementale. L'Artac mène également des investigations sur le syndrome d'intolérance aux substances chimiques. Les deux pathologies répondraient à des mécanismes physiopathologiques voisins, indique le professeur Belpomme. Une thérapie efficace pourrait donc être mise en place, conclut-il.

Fin 2009, l'Agence de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) a recommandé de poursuivre ces recherches et de «*réduire les expositions du public aux radiofréquences*».

Sans préjuger des conclusions de ces recherches scientifiques, les associations demandent aux pouvoirs publics de prendre en compte sans tarder les souffrances des patients. ■

Pascale Santi



DECRYPTAGE

Par **ÉLIANE PATRIARCA**

Enfin une étiquette pour pister le bisphénol A

L'état se resserre encore autour du bisphénol A (BPA). Cette substance chimique est utilisée dans la fabrication de plastiques durs et on la retrouve dans des récipients alimentaires (bonnes d'eau, boîtes de conserve, canettes, biberons, etc.). Hier, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) qui, en janvier, se contentait de faire état de «*signaux d'alerte*», a recommandé «*un étiquetage systématique*» des produits en contenant.

Le BPA appartient à cette famille de molécules - les perturbateurs endocriniens -, qui miment le comportement des hormones. Ils sont suspectés d'être impliqués dans des problèmes de reproduction, d'obésité, de cancers du sein et de la prostate, de diabète ou de dysfonctionnements thyroïdiens.

La contamination se fait par ingestion : sous l'effet de la chaleur, la molécule migre dans les aliments. En 2006, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) a défini une dose journalière tolérable (DJT) de BPA (50 microgrammes par kilo). Et des valeurs limites de migration dans les aliments (0,6 microgramme par kilo

d'aliment). Selon l'Afssa, quelque 500 études scientifiques montrent que le niveau moyen d'exposition du consommateur français est «*très inférieur*» à la DJT. Mais l'Agence signale que «*des études récentes font état d'éventuels effets toxiques après des expositions dans la période périnatale à basses doses, inférieures à la DJT*». L'Afssa réclame donc que soient réévaluées les limites de migration du BPA dans les aliments.

Président du groupe d'études «santé environnementale» de l'Assemblée nationale, Gérard Bapt (PS) a salué, hier, cette recommandation qui «*rompt avec le déni qui caractérisait la position de l'Afssa depuis des années*». André Cicoella, porte-parole du Réseau environnement santé, souligne également un «*degré de plus dans la reconnaissance d'un problème*». Mais le chercheur déplore que l'Afssa n'aille «*pas jusqu'au bout de la démarche*». Selon lui, il faut abaisser la DJT qui représente «*un risque de santé publique considérable*». Cette dose, explique-t-il, «*induit chez le rat des effets sur la reproduction sur plusieurs générations*». L'Autorité européenne de sécurité des aliments rendra un avis sur le BPA fin mai. ◆



Qui surveillait les alicaments de Danone ?

Par **ANDRÉ CIOLELLA** porte-parole du Réseau environnement santé (RES) et **LAURENT CHEVALLIER** médecin nutritionniste

La société Danone a fait savoir qu'elle retirait les demandes de labellisation de ses produits vendus Activia (confort intestinal) et Actimel (défenses immunitaires) auprès de l'Agence européenne de sécurité alimentaire (Aesa). Motif invoqué : «*Le manque de visibilité dans l'application du règlement européen sur les allégations santé.*» Alors que ces deux produits représentent 25% du chiffre d'affaires du groupe et qu'ils sont depuis plusieurs années le fer de lance de leur stratégie, présenter cette décision comme la conséquence d'un simple flou réglementaire découvert subitement apparaît bien léger, Danone ayant cherché depuis plusieurs années, à grands renforts de publicité, à accréditer le concept «d'aliment», l'aliment conçu pour soigner. D'où plusieurs questions : comment a-t-on pu mettre sur le marché et exposer ainsi des millions de personnes dans le monde à ces produits sans avoir une preuve scientifique validée de leur impact positif ? Pourquoi les agences de sécurité sanitaire, dont c'est pourtant la mission essentielle, ont-elles laissé faire ? L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) avait accepté, en 2004, concernant l'Actimel, l'allégation suivante : «Participe à renforcer les défenses naturelles de l'organisme». Pourtant, scientifiquement aucune réglementation adaptée n'encadre ce type d'expertise. Certes, selon l'Agence, certaines études donnaient des résultats «insuffisants pour démontrer l'effet du

produit sur le système immunitaire», mais les affirmations santé étaient bien acceptées et Danone n'a eu de cesse de les utiliser à des fins marketing, par exemple en 2008, en citant le rapport de l'Afssa alors que l'on n'y trouve nulle trace du terme «Actimel». L'Agence n'avait pas alors réagi, en tout cas pas publiquement et, il a fallu que la presse s'en émeuve pour voir disparaître ces mentions des publicités. Depuis 2004, l'Agence n'a pas jugé bon de réévaluer ces allégations. Or, le consensus fait défaut sur le sujet et de nouveaux travaux mettent en avant l'aspect délétère de certains types de probiotiques (micro-organismes vivants, généralement des bactéries spécifiques qui, absorbées, colonisent le tube digestif). Pourquoi l'Afssa ne s'est-elle pas autosaisie comme elle en a le devoir, au vu de ces données nouvelles ?

Que dire aussi de l'association de l'Institut Pasteur de Paris à la promotion d'Actimel dans des publicités diffusées, notamment en direction des médecins ? En 2008, est ainsi mentionné sur les produits : «Sur les lots Actimel... pour chaque coupon-don renvoyé, un don sera effectué par Danone à l'Institut Pasteur». Que Danone fournisse une aide financière à l'Institut Pasteur à titre de mécénat peut se comprendre, mais que ce soutien à l'Institut soit un argument de marketing et que, de fait, ce dernier cautionne indirectement sans démonstration scientifique des allégations sanitaires qui ne font pas consensus pose un problème majeur de

déontologie.

L'Aesa, quant à elle, était restée étrangement muette. La voilà qui se réveille bien tardivement. Elle a fait savoir, suite à la récente décision de Danone, que les «règles sont claires depuis 2006»; pourquoi alors a-t-elle laissé faire Danone depuis tout ce temps ? Aux États-Unis, Danone vient - en simplifiant - de financer un fond de 35 millions de dollars [26 millions d'euros] pour dédommager les consommateurs qui le souhaitent et avec ce règlement amiable éviter un procès sur les allégations. Qu'en pense l'Aesa ?

Une fois de plus, et comme pour le Bisphénol A, l'aspartame ou les stérols ajoutés à différents produits, se pose le problème de la fiabilité, de la méthodologie et bien sûr de l'indépendance de l'expertise scientifique dans les décisions en matière de santé alimentaire.

Un engagement du Grenelle de l'Environnement a été la création d'une Haute Autorité de l'alerte et de l'expertise scientifique. A ce jour, la promesse n'a pas été suivie d'effet, pas plus que celle, formulée à l'occasion de la loi Grenelle 1, de fournir un rapport pour évaluer la faisabilité de cette réforme. Au moment où se met en place la fusion entre l'Afssa et l'Afsset (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail), il est urgent de fournir un socle solide à la déontologie de l'expertise et mettre fin à la confusion des genres entre marketing et santé publique.

Comme pour le Bisphénol A ou l'aspartame, se pose le problème de la fiabilité de l'expertise scientifique.

F. Veillerette choisit la Région

PICARDIE François Veillerette, nouveau vice-président du conseil régional, a annoncé son intention de quitter la présidence du Mouvement pour le droit et le respect des générations futures (MDRGF). « *C'est incompatible avec mes nouvelles fonctions à la Région, de même que mon engagement chez Greenpeace dont j'ai aussi quitté la vice-présidence* », a indiqué le nouvel élu régional en charge de l'environnement, de la santé et de l'alimentation.

Fondé en 1996 par l'ingénieur agronome Georges Toutain, le mouvement compte aujourd'hui plus de 700 adhérents en France. L'année 2009 a été marquée par la création du Réseau environnement santé (RES) qui

associe pour la première fois des professionnels de santé, des malades et des scientifiques. Ce réseau dénonce « *une politique calamiteuse de santé environnementale qui fait progresser le cancer, l'obésité, l'infertilité et les maladies neurodégénératives* ». Des actions juridiques ont été entreprises par le collectif pour obtenir l'interdiction de pesticides tels que l'herbicide Round up .

Paru dans l(es) édition(s): MONTPELLIER

Conférence sur "La nutrition au service de la santé", mardi

Juvignac Conférence sur "La nutrition au service de la santé", mardi
L'office de tourisme et des festivités, en collaboration avec la ville, accueillent le Dr Laurent Chevallier, mardi 27 avril à 19 h, dans la salle des mariages de la mairie pour une conférence sur

La nutrition au service de la santé. Le médecin est nutritionniste praticien, attaché aux hôpitaux du CHU de Montpellier, et président de la commission alimentation du réseau environnement santé (Res). Il intervient à la faculté de pharmacie dans le cadre des cours de nutrition pratique. Auteur de plusieurs ouvrages à succès, il vient de publier, aux éditions Les liens qui libèrent, *Mes ordonnances alimentaires, comment vous soigner par une bonne alimentation.* Comme le démontrent les dernières études

scientifiques, l'alimentation joue un rôle fondamental dans la santé pour soigner et prévenir la plupart des troubles ou maladies (excès de poids, allergies, hypertension, diabète, dépression, migraine...). Sous une forme très pratique, il conseillera les aliments à privilégier, ceux à éviter, en préconisant des orientations alimentaires ou des menus types. Le Dr Chevallier proposera également des solutions pour limiter les risques d'apparition de maladies. Il se tiendra à la disposition du public pour répondre à ses questions. La conférence s'achèvera par une séance de dédicace.

Mardi 27 avril, à 19 h, salle des mariages de l'hôtel de ville. Entrée libre. Contact : office de tourisme et des festivités de Juvignac, 04 99 77 13 80 ; info@ot-juvignac.com. Extension du

cimetière.

La municipalité a choisi d'étendre le cimetière actuel. Cette extension est désormais devenue nécessaire et urgente en raison du manque de places. Les travaux débuteront le 26 avril pour se terminer le 30 juin. Le nombre total de caveaux supplémentaires est de 78. La création d'un columbarium de vingt cases est également prévue pour permettre aux familles de déposer leurs urnes cinéraires.

Le Dr Laurent Chevallier.

Risques mesurés

INTERVIEW Faut-il avoir peur des matières plastiques qui emballent nos aliments ? Éléments de réponse avec le spécialiste Daniel Ribera, toxicologue

Vivre aujourd'hui **Risques mesurés** PROPOS RECCUEILLIS PAR La guerre contre les produits potentiellement toxiques contenus dans les emballages alimentaires est ouverte. Les matières plastiques sont particulièrement visées. Plusieurs associations de protection de l'environnement mènent ce combat. Le docteur Laurent Chevallier, président de la Commission alimentation du Réseau environnement santé déclarait récemment : « Il faut limiter drastiquement l'usage des plastiques alimentaires et mettre en place une réglementation, de toute urgence. » Deux produits sont particulièrement visés : les phtalates et le bisphénol A. Concernant ce dernier, une proposition de loi tendant à suspendre la commercialisation de biberons qui en contiennent vient d'être adoptée en première lecture par le Sénat. Pour le consommateur, il devient très difficile de s'y retrouver. Quels emballages sont dangereux, lesquels ne le sont pas ? Gérant de la société Bio-Tox installée à Talence, Daniel Ribera est toxicologue. Il présidait le comité d'experts qui a rendu l'avis controversé de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) sur le bisphénol A. Avis qui concluait à l'absence de risques connus pour le consommateur, mais qui recommandait d'acquiescer des données supplémentaires. « Sud Ouest ». Y a-t-il aujourd'hui des emballages alimentaires dangereux pour la santé et si oui, lesquels ? Daniel Ribera. On ne peut pas donner de réponse catégorique. Pour comprendre, il faut rappeler le principe d'évaluation des risques. C'est Paracelse, dès le XVI^e siècle, qui en a donné les grandes

lignes en annonçant : « Tout est poison, rien n'est poison, seule la dose fait la différence. » Même si aujourd'hui on peut apporter quelques nuances, cela reste vrai. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'une molécule est dangereuse qu'il y a forcément un risque. Et une molécule jugée non dangereuse peut le devenir. Prenez l'eau, on peut déterminer la dose à partir de laquelle elle est toxique pour l'homme. Le risque, c'est la probabilité de l'apparition d'une toxicité et cette probabilité est fonction du dosage et de la dose absorbée. Les scientifiques sont là pour fixer les limites et les quantités à ne pas dépasser. La gestion du risque relève de l'acte politique. Donc, concernant le bisphénol A, vous ne pouvez pas donner de réponse définitive sur sa toxicité ? Au Canada, le conseil scientifique a dit qu'il ne voyait pas de raison de le bannir. Les politiques ont choisi de l'interdire. En France, l'Afssa a donné aussi son avis. Bilan : le Sénat vient d'adopter un projet interdisant les biberons contenant cette molécule. Pourquoi seulement les biberons ? Je l'ignore. On trouve du bisphénol A ailleurs, par exemple dans les gros conteneurs d'eau potable ou dans le vernis qui tapisse l'intérieur des boîtes de conserve. C'est un perturbateur endocrinien et je comprends qu'on se focalise là-dessus. Mais les nouveau-nés seront tout autant exposés avec le lait maternel qui, en général, en contient aussi. Car ce ne sont pas les biberons qui expliquent les quantités de bisphénol A retrouvées dans le sang des adultes. Et les phtalates ? Six d'entre eux ont été interdits dans les jouets et les produits de puériculture, deux dans les aliments. Ceux qui restent ne sont pas répertoriés comme dangereux. De toute façon, sur l'ensemble des phtalates, seulement 7 à 8 % sont dans

les emballages. On en trouve un peu partout, aussi bien sur les tableaux de bord des voitures que dans les semelles des chaussures. Si on les supprime, que fera-t-on ? On les remplacera par une autre molécule qui sera peut-être pire sans qu'on le sache. Personnellement, je préfère avoir affaire à une molécule connue pour laquelle nous avons des limites précises afin d'effectuer une bonne gestion des risques. Tout ceci ne nous dit pas s'il y a ou non un danger réel avec les emballages alimentaires... 7 % des alertes sanitaires sont liées aux emballages. Mais faut-il parler de risque ? Même en tant que spécialiste, je n'ai pas la prétention d'apporter la réponse. Mais il y a sans doute des précautions à prendre, car on ne peut pas faire n'importe quoi avec n'importe quel plastique. Pour se rassurer, on peut se raccrocher à deux concepts simples : le premier, c'est que plus c'est froid et plus c'est sec, moins il y a de risques ; le deuxième, c'est qu'il ne faut pas ingérer d'emballage. Ajoutons qu'il faut en respecter les conditions d'utilisation. Le mauvais usage peut induire un risque. Par exemple, on ne passe pas au micro-onde, un emballage ou un ustensile qui n'est pas prévu à cet effet. Si on veut conserver en bon état sanitaire les denrées, les emballages appropriés restent une excellente façon de le faire.

THIERRY MAGNOL



actualite.portail.free.fr

22/04/10

Hypersensibilité : Un plan d'action pour faire reconnaître la maladie



France □ Mercredi s'est tenu un colloque sur les pathologies de l'hypersensibilité à la Mutualité française de Paris. Organisé par le **RES** (**Réseau** environnementale santé), cette réunion avait pour objectif d'établir un plan d'action pour faire reconnaître ces troubles mais également pour améliorer la prise en charge des malades.

Les pathologies de l'hypersensibilité (hypersensibilité chimique multiple [MCS], électrosensibilité, syndrome de fatigue chronique [CFS], fibromyalgie.) sont des maladies environnementales liées aux **substances** chimiques et aux champs électromagnétiques. Elles sont actuellement encore largement ignorées par certains professionnels de santé et certaines institutions.

La plupart du temps elles sont considérées comme relevant de problèmes individuels purement psychologiques. Pourtant dans plusieurs pays, le nombre de personnes atteintes par ces pathologies est de plus en plus important. En France, plusieurs centaines de milliers de personnes seraient concernées par ce trouble parfois si handicapant qu'il amènerait certains malades à perdre leur emploi, sans qu'il soit pour autant diagnostiqué.

L'hypersensibilité concerne 12 à 25% de la population des pays industrialisés. D'après le Réseau, les MCS (hypersensibilité chimique multiple) par exemple toucheraient de façon plus ou moins sévère 12 à 25% de la population des pays industrialisés dont 3,5% de façon très sévère au point d'entraîner un isolement complet.

Évaluation du site

Portail d'informations de Free consacré à l'actualité dans le monde et en France. Les nombreux articles proviennent de différentes agences de presse.

Cible
Grand Public

Dynamisme* :67

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine



free

A partir du point de vue des scientifiques, des malades et des médecins, le colloque visait à mettre au point un plan d'action dont le but serait d'informer les professionnels de santé mais également de développer la recherche afin d'améliorer la prise en charge des malades. Les associations souhaitent que les pouvoirs publics prennent en compte au plus vite les souffrances des patients. L'Agence de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) a déjà recommandé, fin 2009, la poursuite des recherches dans le domaine.

fr.news.yahoo.com

23/04/10

Hypersensibilité : Un plan d'action pour faire reconnaître la maladie

France - Mercredi s'est tenu un colloque sur les **pathologies** de l'hypersensibilité à la Mutualité française de Paris. Organisé par le **RES** (**Réseau** environnementale santé), cette réunion avait pour objectif d'établir un plan d'action pour faire reconnaître ces troubles mais également pour améliorer la prise en charge des malades.



Les pathologies de l'hypersensibilité (hypersensibilité chimique multiple [MCS], électrosensibilité, syndrome de fatigue chronique [CFS], fibromyalgie...) sont des maladies environnementales liées aux substances chimiques et aux champs électromagnétiques. Elles sont actuellement encore largement ignorées par certains professionnels de santé et certaines institutions.

La plupart du temps elles sont considérées comme relevant de problèmes individuels purement psychologiques. Pourtant dans plusieurs pays, le nombre de personnes atteintes par ces pathologies est de plus en plus important. En France, plusieurs centaines de milliers de personnes seraient concernées par ce trouble parfois si handicapant qu'il amènerait certains malades à perdre leur emploi, sans qu'il soit pour autant diagnostiqué.

Évaluation du site

L'actualité mondiale et française par Yahoo! France, sous forme de brèves couvrant l'économie, les sports, le multimédia, la culture, la politique, l'international... Les sources sont diverses : AFP, AP, Reuters, 01net...

Cible
Grand Public

Dynamisme* :625

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

L'hypersensibilité concerne 12 à 25% de la population des pays industrialisés.

D'après le Réseau, les MCS (hypersensibilité chimique multiple) par exemple toucheraient de façon plus ou moins sévère 12 à 25% de la population des pays industrialisés dont 3,5% de façon très sévère au point d'entraîner un isolement complet.

A partir du point de vue des scientifiques, des malades et des médecins, le colloque visait à mettre au point un plan d'action dont le but serait d'informer les professionnels de santé mais également de développer la recherche afin d'améliorer la prise en charge des malades. Les associations souhaitent que les pouvoirs publics prennent en compte au plus vite les souffrances des patients. L'Agence de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) a déjà recommandé, fin 2009, la poursuite des recherches dans le domaine.



www.actualites-news-environnement.com

23/04/10

Le RES organise un colloque sur les Maladies de l'hypersensibilité

(Par Jean-Charles BATENBAUM)



Le RES organise un colloque sur les Maladies de l'hypersensibilité Une journée consacrée aux « **Maladies** de l'hypersensibilité : quelles causes environnementales du déni de l'action », a été organisée, mercredi 21 avril, par **le RES**

Une journée consacrée aux « Maladies de l'hypersensibilité : quelles causes environnementales du déni de l'action », a été organisée, mercredi 21 avril, par **le RES**, en collaboration avec la Mutuelle Familiale, 3 associations de malades [SOS MCS, **Réseau** EHS (Robin des Toits) et Fibromyalgie France] et l'association de professionnels de santé CNMSE (Coordination Nationale Médicale Santé Environnement).

Cette journée avait pour principaux objectifs de faire un état des lieux du point de vue scientifique à partir des données de la littérature, des malades à partir de leur vécu, des médecins à partir de leur pratique, mais aussi pour définir des perspectives pour un véritable plan d'action comprenant un volet recherche, institutionnel et prise en charge des malades.

Lors de cette journée, plusieurs spécialistes étaient présents, notamment Martin Pall, Professeur de Biochimie et de Sciences Médicales Fondamentales □ Université Etat

Évaluation du site

Ce site diffuse l'actualité de l'écologie et de l'environnement, du point de vue économique-politique, sous forme de brèves.

Cible
Spécialisée

Dynamisme* :3

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine



de Washington ; le Dr Peter Ohnsorge, Président - Association Allemande de Médecine Environnementale ; et le Professeur Dominique Belpomme - CHU Georges Pompidou.



Le RES organise un colloque sur les Maladies de l'hypersensibilité

Encore largement ignorées par les professionnels de santé, les pathologies de l'hypersensibilité liées aux **substances** chimiques et/ou aux champs électromagnétiques, sont considérées, la plupart du temps, comme relevant de problèmes individuels purement psychologiques.

27/04/10

L'Afssa réclame un "étiquetage systématique" des produits contenant du BPA

Le niveau moyen d'exposition des consommateurs au bisphénol A est faible, affirme l'Afssa mardi 27 avril. La protection et l'information des consommateurs doivent tout de même être améliorées, et les industriels trouver des substituts.



© Melisback

Il n'y a pas de raison de modifier les habitudes alimentaires, mais la protection des consommateurs doit être renforcée, et le niveau d'exposition de la population réduite. C'est ce qu'indique Marc Mortureux, directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), dans un point sur l'évaluation en cours de l'exposition des consommateurs au Bisphénol A (BPA), publié mardi 27 avril.

Sous les feux de l'actualité, cette substance entre dans la fabrication du polycarbonate, un plastique rigide et transparent utilisé dans de nombreux récipients alimentaires, notamment les biberons. Une évaluation de l'exposition des consommateurs avait été lancée par l'Afssa après publication d'un avis en février 2010 dans lequel l'agence reconnaissait pour la première fois l'existence de "signaux d'alerte" sur d'éventuels effets sanitaires du BPA.

Évaluation du site

Ce site propose une actualité de l'environnement et du développement durable et s'adresse principalement aux professionnels

Cible
Professionnelle

Dynamisme* :5

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Niveau moyen d'exposition 50 fois inférieur à la dose journalière tolérable

L'agence a donc recueilli 769 données sur les teneurs en BPA dans les aliments. Dans les sodas, les valeurs les plus basses retrouvées sont inférieures au seuil de détection, et les plus hautes vont jusqu'à 17 microgramme par kilogramme ($\mu\text{g}/\text{kg}$) d'aliment. Pour les conserves de légumes, de poissons et de plats cuisinés, les valeurs les plus basses sont elles aussi inférieures au seuil de détection, et les plus hautes vont jusqu'à 128 $\mu\text{g}/\text{kg}$ d'aliment. Quant à la migration à partir d'ustensiles ménagers en polycarbonate, seuls les biberons ont été pris en compte. "On trouve pour les biberons et les premiers dosages sur les produits infantiles des valeurs basses ou inférieures au seuil de détection", affirme l'Afssa. Ces récipients alimentaires cristallisent les inquiétudes sur le BPA : le Sénat français a adopté à l'unanimité en mars dernier une proposition de loi pour suspendre la commercialisation des biberons fabriqués à base de Bisphénol A. Ils sont déjà interdits au Canada et dans plusieurs Etats des Etats-Unis depuis 2008.

Le niveau moyen d'exposition des consommateurs français au bisphénol A est de 1 g/kg de poids corporel par jour, soit 50 fois inférieur à la dose journalière tolérable (DJT) fixée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa), affirme l'Afssa.

Chauffer moins fort les récipients contenant du BPA. Toutefois, l'agence recommande "un étiquetage systématique" des produits contenant du BPA pour éviter que les consommateurs ne les chauffent pendant trop longtemps. "La présence de BPA dans les aliments est principalement due à sa migration à partir des matériaux au contact, ce phénomène étant accentué par le chauffage", rappelle l'Afssa. Elle recommande aussi "une mobilisation de l'industrie (...) pour mettre au point des substituts du **BPA** pour les usages alimentaires" ainsi que la réévaluation des "limites de migration spécifique du **BPA**".

Des recommandations qualifiées "d'hypocrites" par le **Réseau Environnement Santé (RES)** : "la dose de 1 $\mu\text{g}/\text{kg}/\text{jour}$ représente un risque de santé publique considérable", estime André **Cicolella**, porte-parole du **RES**. "Cette dose induit chez le rat des effets sur la reproduction sur plusieurs générations", ajoute-t-il. Le **RES** demande par conséquent que l'Afssa intervienne clairement auprès de l'agence européenne pour que l'avis de celle-ci attendu en Mai soit conforme aux bonnes pratiques en matière de fixation des normes et qu'une norme soit fixée à 1 nanogramme par kilo et par jour.

Victor Roux-Goeken

22/04/10

L'hypersensibilité, un mal méconnu

"Je suis devenue aphone quinze minutes après avoir côtoyé une personne en réunion dont le parfum me gênait", raconte Marion Tayol, cofondatrice de l'association SOS MCS (sensibilité chimique multiple). Marion Tayol est intolérante à de nombreuses substances chimiques : parfums, produits d'entretien, peintures... bref, à tout ce qui contient des solvants.

Au même titre que l'électro-sensibilité, cette **maladie** fait partie des **pathologies** de l'hypersensibilité, thème central du colloque qui s'est tenu le 21 avril à la Mutualité française, à Paris, à l'initiative du **Réseau environnement santé (RES)**. "Merci d'éviter le parfum, le gel dans les cheveux et éteignez vos portables", précise le programme.

"Ces **maladies** sont encore largement ignorées des professionnels de santé et des institutions. Elles sont souvent considérées comme relevant de problèmes purement psychologiques, explique André Cicoella, porte-parole **du RES**. Si les mécanismes et la caractérisation clinique ne sont pas encore complètement établis, la réalité de ces **pathologies** apparaît pourtant indiscutable au vu de l'avancée des connaissances scientifiques - et surtout du nombre de plus en plus grand de personnes qui en sont atteintes."

Des centaines de milliers de personnes seraient concernées. Certaines ont même perdu leur emploi en raison de ces affections, interpellent les membres du **réseau environnement santé**. "La moitié des malades souffrant de fibromyalgie (une forme de fatigue chronique qui touche 1,6 million de personnes en France) sont par ailleurs atteints du syndrome de MCS", précise Carole Robert, présidente de l'association Fibromyalgie France.

Autre indicateur, 300 000 personnes électrosensibles ont été recensées en Suède, l'un des rares pays d'Europe mobilisés sur cette question. "Des enfants commencent à être touchés en France", souligne André Bonnin, de l'association Robin des toits.

DES MÉCANISMES VOISINS

Évaluation du site

Site du quotidien national Le Monde. On y trouve le contenu de l'édition papier avec l'avantage de pouvoir accéder aux archives dont la consultation est gratuite, mais uniquement pour les articles les plus récents.

Cible
Grand Public

Dynamisme* :162

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

"Nous voulons que les malades soient mieux pris en charge", insiste M. **Cicolella** . "Les troubles quotidiens sont lourds à supporter : douleurs musculaires, maux de tête, insomnie, confusion mentale, dépression, troubles gastriques...", explique Mme Tayol.

Comment diagnostiquer ces maladies, dont les symptômes sont parfois proches de l'allergie ? Des tests sont proposés, mais ils sont souvent complexes à analyser. Parallèlement, les travaux menés par Dominique Belpomme, président de l'Association pour la recherche thérapeutique anticancéreuse (Artac), ont décrit cliniquement le syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques et ont prouvé son origine environnementale. L'Artac mène également des investigations sur le syndrome d'intolérance aux substances chimiques. Les deux pathologies répondraient à des mécanismes physiopathologiques voisins, indique le professeur Belpomme. Une thérapie efficace pourrait donc être mise en place, conclut-il.

Fin 2009, l'Agence de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) a recommandé de poursuivre ces recherches et de "réduire les expositions du public aux radiofréquences".

Sans préjuger des conclusions de ces recherches scientifiques, les associations demandent aux pouvoirs publics de prendre en compte sans tarder les souffrances des patients.

27/04/10

Bisphénol A: avancées prudentes vers une limitation de son utilisation

Les autorités sanitaires avancent peu à peu vers une limitation de l'utilisation des récipients alimentaires et des biberons contenant du Bisphénol A, un produit chimique suspecté de perturber le système hormonal.



L'entrée de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, le 5 mars 2001 à Maison-Alfort.

Les autorités sanitaires avancent peu à peu vers une limitation de l'utilisation des récipients alimentaires et des biberons contenant du Bisphénol A, un produit chimique suspecté de perturber le système hormonal.

AFP/Archives - Thomas Coex

Évaluation du site

Le site de la chaîne de télévision TV5 rediffuse principalement les vidéos des reportages passés à l'antenne. On y trouve cependant une rubrique diffusant de nombreuses brèves d'agences de presse, concernant l'actualité générale mondiale.

Cible
Grand Public

Dynamisme* :154

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine



Un biberon

Le mois dernier, la ministre de la santé Roselyne Bachelot envisageait ainsi "la possibilité de modifier par voie réglementaire la limite autorisée de migration du bisphénol A dans les aliments", et souhaitait "diffuser largement certaines recommandations permettant de minimiser l'exposition quotidienne au BPA" comme "éviter le chauffage des contenants en plastique".

AFP/Archives - Mychèle Daniau

Les autorités sanitaires avancent peu à peu vers une limitation de l'utilisation des récipients alimentaires et des biberons contenant du Bisphénol A, un produit chimique suspecté de perturber le système hormonal.

Selon l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), qui a rendu publiques mardi des données sur les teneurs en BPA dans les aliments, il peut y en avoir jusqu'à 17 microgrammes/kg pour les sodas et 128 microgrammes/kg pour les conserves. Pour les biberons, les valeurs sont "inférieures au seuil de détection".

La limite autorisée est actuellement fixée à 0,6 mg/kg d'aliment.

L'agence en déduit un niveau moyen d'exposition du consommateur français à environ 1 microgramme/kg de poids corporel/jour, "très inférieur" à la dose journalière tolérable (DJT) fixée à 50 microgrammes par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa).

Si pour l'Afssa, ces résultats sont "rassurants", il y a cependant un gros bémol, puisque "des études récentes font état d'éventuels effets toxiques après des expositions au BPA dans la période périnatale à basses doses, inférieures à la DJT". Les seuils sont donc sujets à contestation.

En attendant l'avis de l'Efsa sur le sujet, fin mai, les autorités sanitaires ont commencé à avancer sur le dossier, avec une grande prudence.

Le mois dernier, la ministre de la santé Roselyne Bachelot envisageait ainsi "la possibilité de modifier par voie réglementaire la limite autorisée de migration du bisphénol A dans les aliments", et souhaitait "diffuser largement certaines recommandations permettant de minimiser l'exposition quotidienne au BPA" comme "éviter le chauffage des contenants en plastique".

Marc Mortureux, directeur général de l'Afssa, est allé dans le même sens mardi. Tout en martelant qu'il n'y avait pas "à l'heure actuelle de raison de modifier nos habitudes alimentaires", il a souhaité qu'après l'avis de l'Efsa soient examinées les mesures qui pourraient être prises au niveau européen afin de "réduire le niveau d'exposition de la population".

Il a souhaité que les consommateurs soient informés de la présence de BPA dans les récipients et ustensiles ménagers "via un étiquetage systématique", et envisagé une réévaluation des limites de migration du BPA dans les denrées --toujours dans le cadre de la réglementation européenne.

Gérard Bapt (PS), président du groupe d'études Santé environnementale de l'Assemblée nationale, a salué "avec intérêt" l'initiative de M. Mortureux, qui selon lui "rompt avec le déni qui caractérisait la position de l'Afssa depuis des années".

André **Cicolella** , porte-parole du **Réseau environnement - santé** , a remarqué aussi "une évolution", "un degré de plus dans la reconnaissance d'un problème". L'Afssa "essaie de changer de position sans que ça se voit trop", dans un "exercice de contorsionnisme", a-t-il indiqué à l'AFP.

Il voit aussi dans ce nouveau positionnement une "petite tentative discrète de faire pression sur l'agence européenne", qui n'est pas cependant selon lui "à la hauteur de l'enjeu".

M. Cicolella regrette fortement que l'Afssa n'aille "pas jusqu'au bout de la démarche" et ne demande pas un abaissement de la dose journalière tolérable, comme elle a absolument "tous les moyens" de le faire... "Ils persistent à baser la norme sur des études obsolètes", dit-il, rappelant que **le RES** demande un abaissement de la DJT d'un facteur 5000, à 10 nanogrammes par kg.

Un dossier publié dans le numéro de mai de "Que Choisir" invite les consommateurs à la "prudence", face à un **plastique** "pas fantastique", dont la toxicité demeure "mal cernée".